

Ecole Doctorale Matériaux de Lyon (ED n°34)



Conseil de l'Ecole Doctorale Matériaux de Lyon

Mercredi 08 mars 2017

Présents : Jean-Yves BUFFIERE ; Jérôme CHEVALIER ; Christian SEASSAL ; Stéphane BENAYOUN ; Philippe CASSAGNAU ; Loïc VANEL ; Arnaud BRIOUDE ; Paul SOTTA ; Marion COMBE ; Fernande BOISSON ; Yu SHI ; Alixe DREANO ; Marie CROILLERE ; Jean-Pierre BERTOGLIO ; Marie-France JOUBERT.

1. Comité de suivi individuel du doctorant

Une nouvelle proposition a été faite pour la mise en place des comités de suivi de thèse à l'Ecole Doctorale Matériaux. Il a été décidé ce qui suit :

Périodicité

Le comité se réunit **avant la 2^{ème} inscription** et **avant la 3^{ème} inscription** du doctorant.

Avant chaque comité

Un rapport écrit est remis **2 semaines avant la réunion du comité**. Il est rempli et co-signé par le doctorant et le directeur de thèse et déposé par l'étudiant sur la plateforme SIGED (format pdf uniquement). Le modèle du rapport sera mis à disposition sur le site web de l'ED, rubrique « parcours du doctorant ». En l'absence de rapport, le comité ne pourra pas avoir lieu.

Composition du comité

La composition du comité est proposée par le directeur de laboratoire par email au directeur de l'ED qui la valide :

- **1 membre extérieur** au laboratoire (titulaire d'un doctorat)
- **1 membre du laboratoire** externe à l'encadrement

Ecole Doctorale Matériaux de Lyon (ED n°34)



- **1 membre mandaté par l'ED** => soit membre du conseil / soit membre du laboratoire et extérieur à l'équipe de l'encadrement.

Période recommandée

1ère quinzaine de juillet et/ou 1^{ère} semaine de septembre.

Exposé de 1^{ère} année (40 min)¹

- **Un exposé scientifique oral** (15 min max) en présence de l'encadrement de la thèse. A l'issue de la présentation, discussions sur l'exposé lui-même. Ensuite huis clos avec le doctorant puis huis clos avec l'encadrement (10min). Ensuite restitution orale au doctorant (5 min).
- **Un rapport** est rédigé par les membres du comité. Il est signé par le doctorant et par le directeur de thèse et déposé sur SIGED par le doctorant. Il conditionne l'inscription en 2^{ème} année.

Exposé de 2^{ème} année (40 min)

- **Un exposé scientifique oral** (15 min max) en présence de l'encadrement de la thèse. A l'issue de la présentation, discussions sur l'exposé lui-même. Ensuite huis clos avec le doctorant puis huis clos avec l'encadrement (10min). Ensuite restitution orale au doctorant (5 min).
- **Un rapport** est rédigé par les membres du comité. Il est signé par le doctorant et par le directeur de thèse et déposé sur SIGED par le doctorant. Il conditionne l'inscription en 3^{ème} année.

Les comités sont à mettre en place en priorité pour les D2 dès ce semestre.

¹ Les durées sont indicatives

Ecole Doctorale Matériaux de Lyon (ED n°34)



2. Règlement intérieur

- Présentation des items requis par l'UDL
- Présentation d'un projet de règlement intérieur

Seul point discuté : le conseil s'est mis d'accord sur le taux d'encadrement maximum de **600%**.

Un email sera envoyé prochainement aux secrétaires de laboratoire afin de mettre à jour le taux d'encadrement des différents encadrants sur SIGED.

3. Budget

Présentation du budget.

Le Directeur de l'ED rappelle que des financements sont offerts pour aider les doctorants à participer à des conférences. Date limite pour les demandes : mi-novembre.

4. Succession

Le directeur de l'ED souhaite mettre en place un(e) directeur(trice) adjoint(e) **dès la rentrée 2017-2018** pour un remplacement effectif en septembre 2018 après une année de biseau.

Jean-Pierre Bertoglio évoque la possibilité d'une **rotation au niveau des établissements porteurs**. Cela reste un point à discuter entre les VP recherche des établissements porteurs de l'ED.

Professeur Jean-Yves BUFFIERE

Directeur de l'Ecole Doctorale Matériaux de Lyon



Annexe : documents présentés lors de la réunion du conseil.